Altopictus
Expertise
Formation
Démoustication

BILAN ANNUEL 2023

SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES HUMAINES

Département de Dordogne (Lot 2)

Région Nouvelle-Aquitaine

©Altopictus

Sommaire

Introduction **3**
1 Synthèse départementale 2023 ..... **4**
2 Bilan de la surveillance **5**
2.1 Surveillance par piégeage 5
2.1.1 Réseau de surveillance 5
2.1.2 Résultats 6
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et sur les sites sensibles 9
2.2 Surveillance par signalements citoyens 10
2.3 Évolution de la colonisation 13
3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV) **17**
4 Actions de mobilisation sociale **21**
5 Annexes **21**

Introduction

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospections, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à ALTOPICTUS, organisme habilité, via le marché public N° 2020M001 pour le lot 2 concernant les départements de Dordogne et de Gironde. L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre sur le département de la Dordogne contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaitre l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par la société ALTOPICTUS pour le compte de l'ARS.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- Une synthèse technique et financière qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées pour le lot. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- Une synthèse des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Nouvelle-Aquitaine.

1 Synthèse départementale 2023

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage	
77 pièges dans **24 communes** **280 relevés**	**69,3%** des relevés positifs en *Aedes albopictus* 28,9% négatifs et 1,8% de données inexploitables
Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement	
52 signalements citoyens traités (**60** signalements sans alerte SI-LAV)	**49** signalements positifs en *Aedes albopictus* 0 négatif et 3 signalements classés sans suite
Opérations de lutte antivectorielle	
15 [1]**cas importés d'arboviroses** **0 cas autochtone** **14 enquêtes entomologiques**	**13** enquêtes positives en *Aedes albopictus* (1 négative) **11** traitements de LAV et **11** évaluations
Connaissances sur la colonisation du département	
32 nouvelles communes colonisées **26 communes avec détection**	**103** communes colonisées par *Aedes albopictus* sur 505 **59%** de la population concernée

Actions de mobilisation sociale			
0 webinaire	1 formation de référents communaux	0 réunion de sensibilisation	0 réunion publique

[1] En accord avec l'ARS, certains cas n'ont pas entraîné d'enquête entomologique soit parce qu'il s'agissait de lieux de passage soit parce que le risque vectoriel y était faible en raison de la configuration spatiale, des conditions météorologiques ou d'une période peu propice à l'activité du vecteur.

2 Bilan de la surveillance

2.1 Surveillance par piégeage

La surveillance des moustiques vecteurs en Dordogne, comme dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2023 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans le département depuis 2015.

L'espèce étant fortement implantée dans le département, les enjeux sont aujourd'hui :

- D'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- D'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- D'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- De surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI[2] (aéroport de Bergerac) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- La mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- La participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par ALTOPICTUS en 2023 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 2.**

2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES UTILISÉS	Pièges pondoirs
PÉRIODE DE SURVEILLANCE	Du 1er mai au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2 relevés/mois pour les pièges du site RSI 1 relevé/mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	8 communes non colonisées (3 pièges par commune) dont une ayant un attrait touristique + 13 communes grâce au **redéploiement**[3], dont trois ayant un attrait touristique.
	Le point d'entrée au sens du RSI du département : l'aéroport de Bergerac (2 pièges)
	4 établissements de santé (3 pièges par site)
NOMBRE DE PIÈGE COMPOSANT LE RÉSEAU CHAQUE MOIS	**38 pièges** (77 pièges au total installés en 2023 avec le redéploiement)

[2] RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

[3] Dès qu'une commune surveillée est classée comme nouvelle commune colonisée par *Ae. albopictus*, les pièges pondoirs sont retirés et une autre commune est alors surveillée. Le redéploiement permet d'augmenter plus rapidement le niveau de connaissance de l'aire d'implantation du moustique tigre dans le département.

2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges ainsi que le nombre de relevés effectués au cours de la saison 2023. Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas. Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (30 ou 15 jours selon les pièges). Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

NOMBRE DE PIÈGES DÉPLOYÉS EN 2023 : 77	
AU MOINS UNE FOIS POSITIFS *AE. ALBOPICTUS*	TOUJOURS NÉGATIFS
68 (88%)	9 (12%)

La totalité des pièges du réseau surveillant des sites sensibles/touristiques et des sites RSI ont été positifs au moins une fois durant l'année. Les pièges toujours négatifs, moins nombreux, étaient installés dans des communes non colonisées parfois tardivement dans la saison à la suite d'un redéploiement.

TOTAL DES RELEVÉS EFFECTUÉS : 280		
POSITIFS *AEDES ALBOPICTUS*	NÉGATIFS	DONNÉES MANQUANTES[4]
194 (69,3%)	81 (28,9%)	5 (1,8%)
DONT DONNÉES PARTIELLES[5] : 17 (6%)		

Les relevés positifs ont été plus nombreux au total et la grande majorité des relevés négatifs a été obtenue en début et en fin de la saison d'activité du moustique tigre comme le précise la figure 1.

Entre 2020 et 2021, des améliorations avaient été apportées par ALTOPICTUS pour limiter les pertes de données (grillage et fixation) passant ainsi de 15% à 2% de perte. Cette année ce taux reste stable avec 1,8 %.

Le nombre de données partielles est en légère baisse par rapport à 2022 qui comptabilisait alors 8% de données partielles contre 6% cette année. Comme l'année dernière, la grande majorité de ces données (76%) correspond à des supports de ponte relevés dans un seau sec, les températures de 2023 ayant fortement augmenté l'évaporation de l'eau des différents pièges. Ces derniers ont donc été très probablement dans un état fonctionnel plusieurs jours/semaines avant l'évaporation totale de l'eau ce qui a priori impacte peu l'information des relevés (65% de ces pièges sont positifs en œufs contre 69,3% en moyenne).

[4] Correspondent aux relevés pour lesquels la donnée est manquante car le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

[5] Les pièges sont retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

La part des relevés positifs en *Aedes albopictus* était plus élevée en août et septembre et la quantité totale d'œufs observés était la plus élevée en août (figure 1). Les mois pour lesquels le nombre d'œufs est faible sont les mois de mai et de novembre. Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte. Ces populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

La densité de population d'*Aedes albopictus* est bien plus importante sur l'ensemble de l'année 2023 qu'en 2022 notamment en termes de nombre d'œufs. Sur l'ensemble de la saison, ALTOPICTUS a identifié plus de 125 000 œufs d'*Aedes albopictus*, la quantité d'œufs est donc en forte hausse (60%) par rapport à 2022 où 78 000 œufs avaient été dénombrés. Une hausse du nombre de pièges positifs est également constatée, avec plus de 80% des relevés positifs sur 4 mois consécutifs (de juillet à octobre). La saisonnalité est similaire à celle de 2022, certains pièges étant positifs dès le mois de mai et jusqu'en novembre.

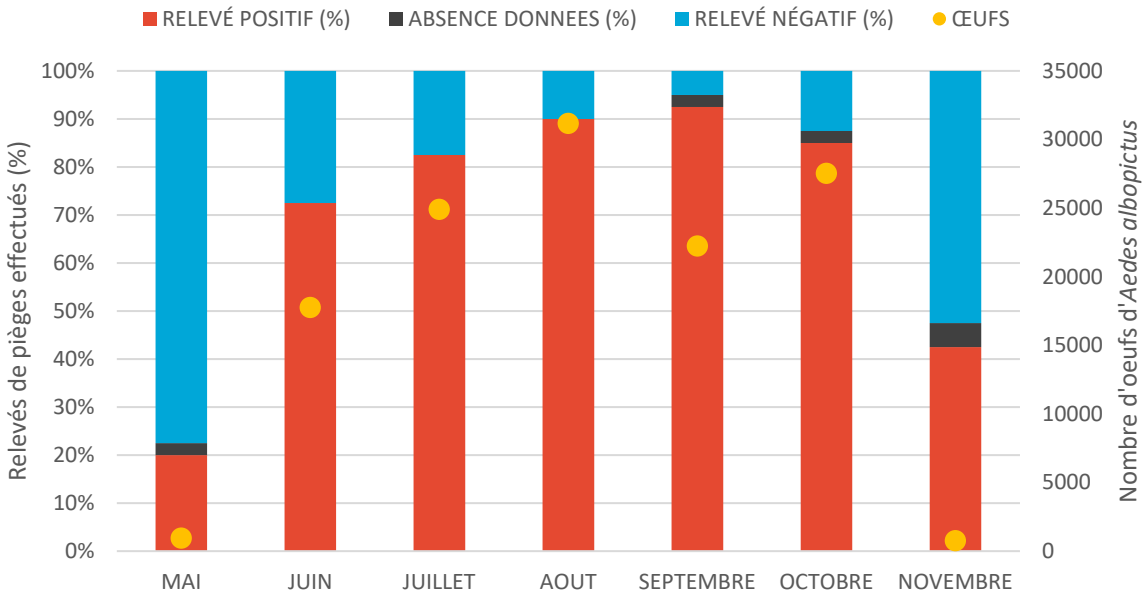

FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS ET QUANTITÉ TOTALE D'ŒUFS OBSERVÉS[6] (SOURCE : ALTOPICTUS)

*À échelle départementale, afin d'éviter la superposition des points **sur la carte 1**, l'emplacement des points ne correspond pas toujours à la localisation réelle des pièges. Cela explique pourquoi certains points apparaissent parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparait et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparait en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.*

[6] Il est important de tenir compte des nombreux redéploiements de pièges qui ont eu lieu en août et en septembre pour lire cette figure. Les mesures ne concernent pas un réseau strictement identique chaque mois.

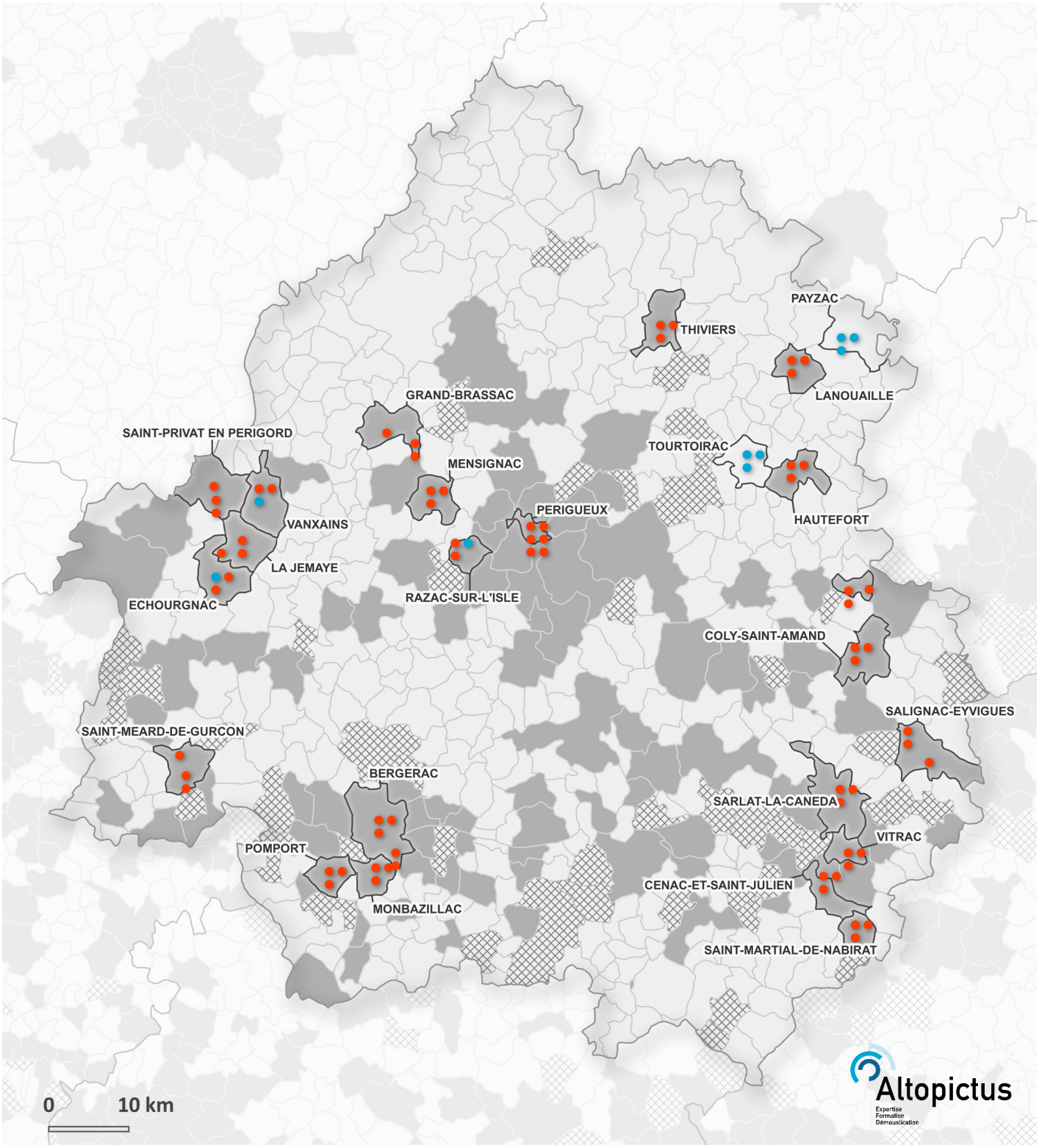

Statut des communes

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus
- Surveillée par pièges pondoirs

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2023
- Piège positif au moins une fois en 2023
- Piège sans aucun résultat en 2023

Piège pondoir

- Piège pondoir

CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.1.3 Focus sur les points d'entrée et sur les sites sensibles

La surveillance du point d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- Détection des nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* par exemple (points d'entrée et site d'import-export) ;
- Évaluation du niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc évaluation du niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- Évaluation des mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

Le tableau 1 présente les résultats détaillés des pièges installés sur les sites sensibles avec entre autres leur niveau d'infestation évalué selon le nombre d'œufs ou d'adultes capturés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge), stable (jaune) ou en baisse (vert) par rapport à 2022.

TABLEAU 1 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE DES SITES SENSIBLES

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	PART DE RELEVÉS POSITIFS	PART DE DONNÉES MANQUANTES	EFFECTIFS CAPTURÉS PAR JOUR (MOYENNE)
C.H. de Bergerac	3	86%	4%	**23 œufs/j**
Clinique Francheville de Périgueux	3	90%	0%	**29 œufs/j**
Aéroport Bergerac	2	79%	0%	**31 œufs/j**
C.H. de Périgueux	3	76%	5%	**17 œufs/j**
C.H. de Sarlat-la-Canéda	3	92%	0%	**27 œufs/j**

2.2 Surveillance par signalements citoyens

Le principe de la participation citoyenne et le protocole de prise en charge par ALTOPICTUS sont précisés en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 2.**

TOTAL DES SIGNALEMENTS REÇUS SUR SI-LAV DU 1ER JANVIER AU 30 NOVEMBRE 2023 **112**		
SANS DEMANDE D'INTERVENTION[7] : 60		
AVEC DEMANDE D'INTERVENTION **52**		
POSITIFS *AE. ALBOPICTUS* **49 (94%)**	**NÉGATIF** **0 (0%)**	**CLASSÉS SANS SUITE** **3 (6%)**

La plupart des signalements avec demande d'intervention proviennent des communes limitrophes de communes connues comme étant colonisées (carte 2), ce qui montre l'expansion d'*Aedes albopictus* dans le département. La grande majorité des signalements sans demande d'intervention provient des aires urbaines de Périgueux, Bergerac et Sarlat-la-Canéda, villes très peuplées et très sujettes à la nuisance provoquée par *Aedes albopictus*. Ces signalements n'ont pas été pris en charge par ALTOPICTUS conformément aux orientations émises par l'ARS en début de saison. Cette donnée permet d'avoir une idée précise de la participation citoyenne.

En l'occurrence, en Dordogne, le taux de participation citoyenne est un des plus élevés de la région Nouvelle-Aquitaine avec 27 signalements pour 100 000 habitants. Ce taux a augmenté par rapport aux années précédentes puisqu'en 2020 on comptait 23 signalements pour 100 000 habitants, puis 15 en 2021 et 22 en 2022. Cela peut traduire une présence d'*Aedes albopictus* qui se renforce de plus en plus au fil des ans engendrant une nuisance plus importante auprès de la population, mais aussi une meilleure sensibilisation des citoyens vis-à-vis de l'outil de signalement.

Les 52 signalements citoyens avec demande d'intervention ont fait l'objet d'une alerte du SI-LAV et ont donc été pris en charge par ALTOPICTUS (figures 2 et 3, carte 2, annexe 3).

Tous les signalements expertisés par ALTOPICTUS correspondaient à *Aedes albopictus*, excepté pour 6% des signalements qui n'ont pas pu être identifiés. L'identification n'a pas été possible soit parce que la qualité des échantillons et/ou des photographies ne permettait pas d'identifier l'espèce avec certitude, soit parce qu'aucun échantillon n'avait été transmis par les plaignants et ce malgré les demandes faites via courriel ou téléphone (deux relances minimum).

[7] En provenance des communes déjà connues comme colonisées sur SI-LAV

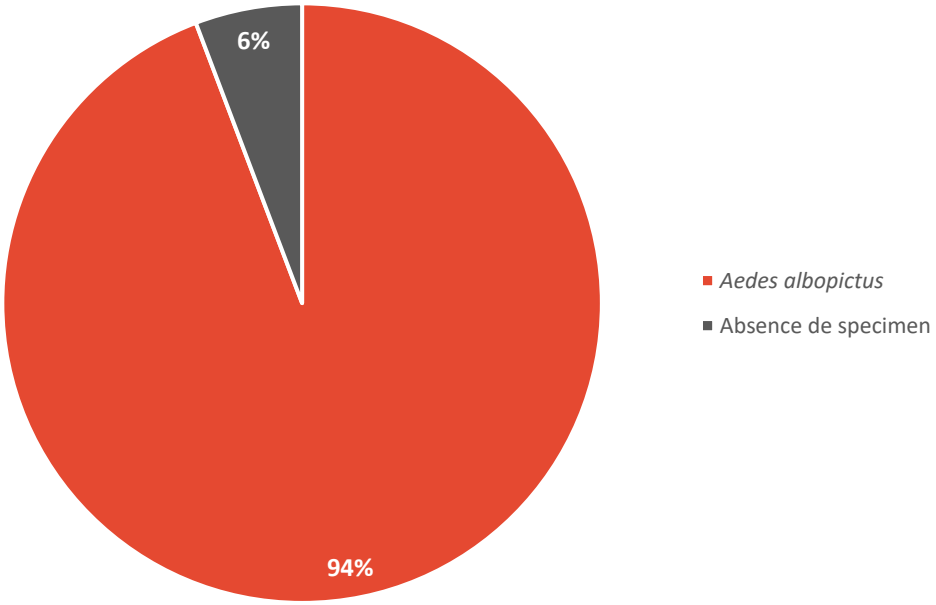

FIGURE 2 : RÉSULTATS DES SIGNALEMENTS EXPERTISÉS PAR ALTOPICTUS EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

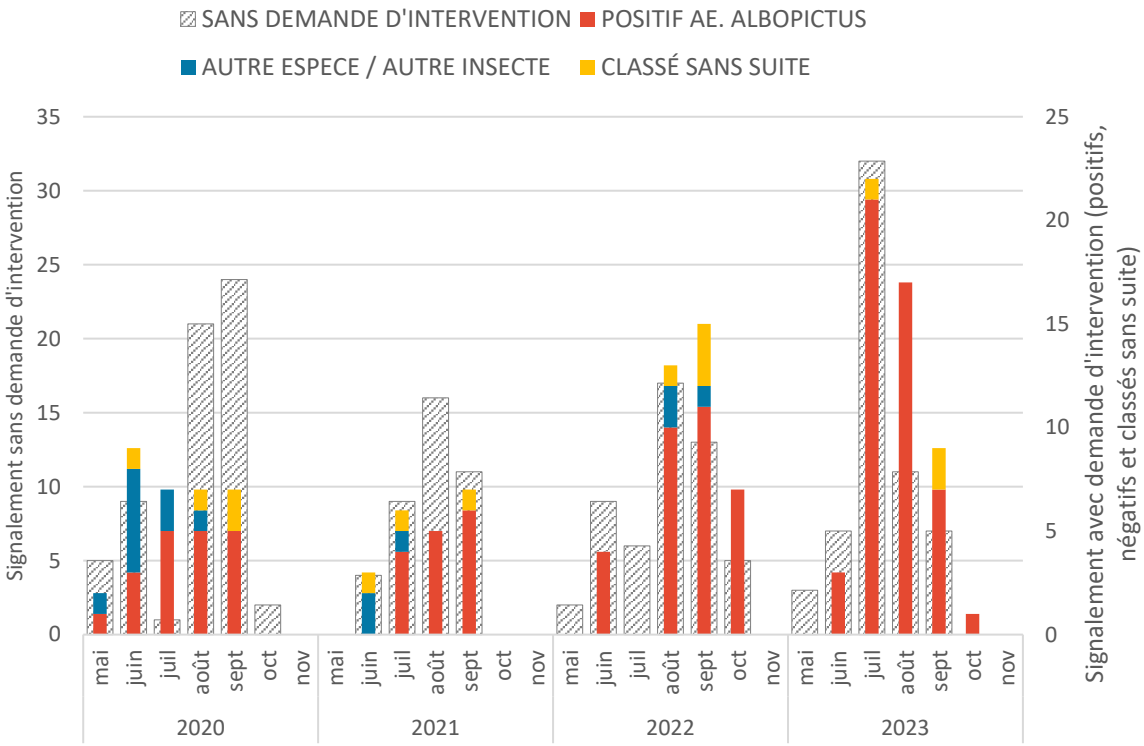

FIGURE 3 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2023 EN DORDOGNE (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

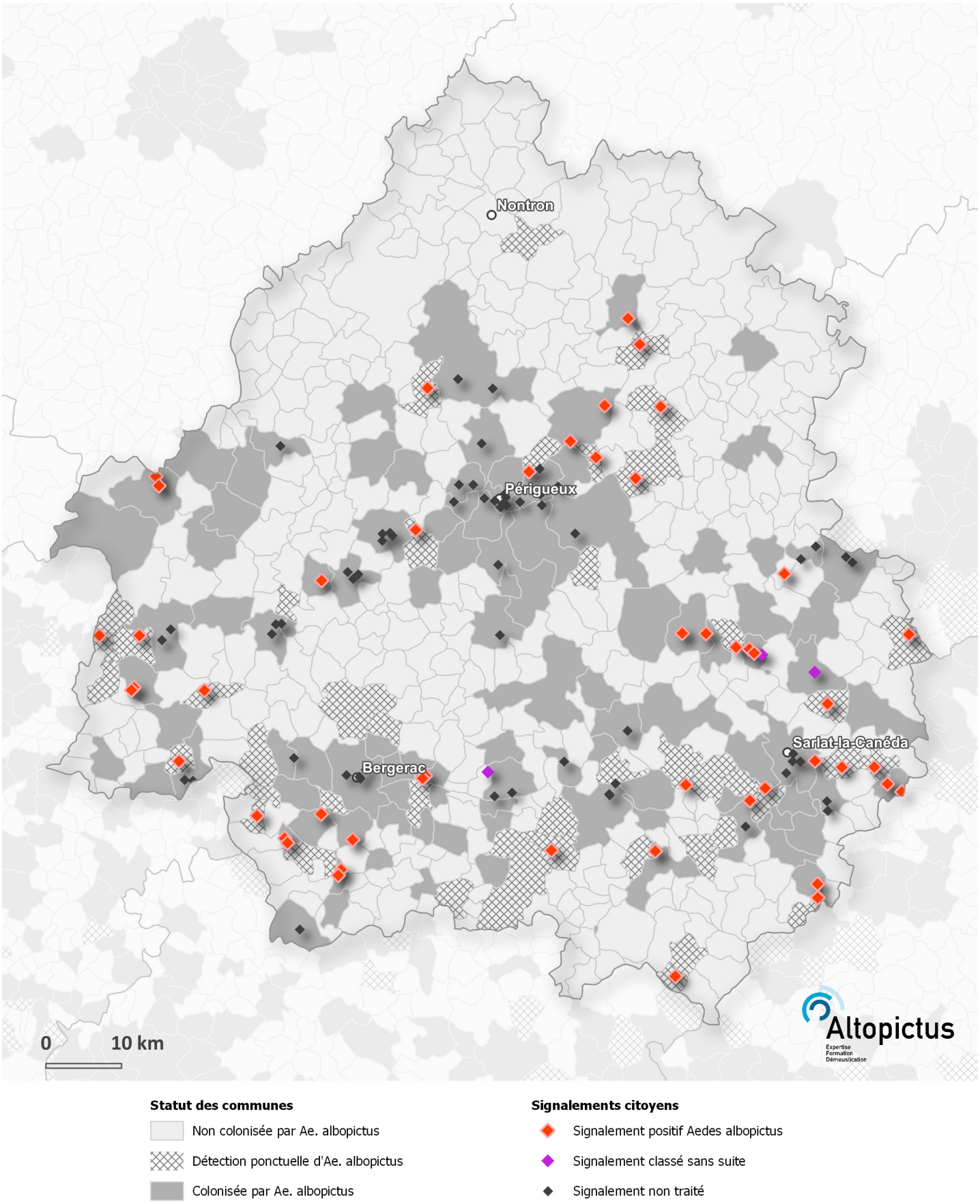

CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN DORDOGNE EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.3 Évolution de la colonisation

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».

NOMBRE DE NOUVELLES COMMUNES COLONISÉES	NOMBRE DE COMMUNES AVEC DÉTECTIONS
32	**26**

Les redéploiements successifs des pièges, au gré des classements des communes surveillées, ont permis d'accélérer l'acquisition d'informations sur la répartition géographique d'*Aedes albopictus*.

La majorité des communes ont été colonisées par pièges pondoirs, tandis que les détections ont principalement été réalisées grâce aux signalements citoyens. Le tableau 2 ci-dessous compile les communes avec détection et colonisation en 2023.

TABLEAU 2 : COMMUNES REPRÉSENTÉES SUR LA CARTE DE L'ÉVOLUTION DE LA COLONISATION DU DÉPARTEMENT

Communes nouvellement colonisées par *Aedes albopictus*					
1	ANTONNE-ET-TRIGONANT	12	MENSIGNAC	23	SAINT-MARTIN-DE-GURSON
2	CENAC-ET-SAINT-JULIEN	13	MONBAZILLAC	24	SAINT-MÉARD-DE-GURÇON
3	COLY-SAINT-AMAND	14	MOULEYDIER	25	SAINT-PRIVAT-EN-PERIGORD
4	CUNEGES	15	PLAZAC	26	SALIGNAC-EYVIGUES
5	DOUZILLAC	16	POMPORT	27	SINGLEYRAC
6	ECHOURGNAC	17	RAZAC-SUR-L'ISLE	28	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD
7	GRAND-BRASSAC	18	SAINT AULAYE-PUYMANGOU	29	THIVIERS
8	HAUTEFORT	19	SAINT-GENIES	30	VALOJOULX
9	LA JEMAYE	20	SAINT-JULIEN-DE-LAMPON	31	VANXAINS
10	LANOUAILLE	21	SAINT-LAURENT-DES-HOMMES	32	VITRAC
11	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	22	SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT		
Communes avec détections ponctuelles d'*Aedes albopictus* (non colonisées) :					
a	BEYNAC-ET-CAZENAC	j	LAVAUR	s	SAINT-CYPRIEN
b	BOURDEILLES	k	LES FARGES	t	SAINT-GERAUD-DE-CORPS
c	CARLUX	l	MENESPLET	u	SAINT-PARDOUX-ET-VIELVIC
d	CORGNAC-SUR-L'ISLE	m	MONTREM	v	SAINT-VINCENT-LE-PALUEL
e	CORNILLE	n	MOULIN-NEUF	w	SARLIAC-SUR-L'ISLE
f	COULAURES	o	NADAILLAC	x	SAUSSIGNAC
g	CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	p	PRATS-DE-CARLUX	y	THONAC
h	FLORIMONT-GAUMIER	q	SAINT-AVIT-SENIEUR	z	VEZAC
i	FOUGUEYROLLES	r	SAINT-CREPIN-ET-CARLUCET		

Aujourd'hui, **103 communes de Dordogne** (liste en annexe 4) sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (carte 4), soit 20% des 505 communes en Dordogne (10% fin 2021 et 14% fin 2022).

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 241 789 habitants sur un département qui en compte environ 412 664 (populations légales 2023, Insee), soit environ 59%. Fin 2022, ce taux était de 51% (figure 4).

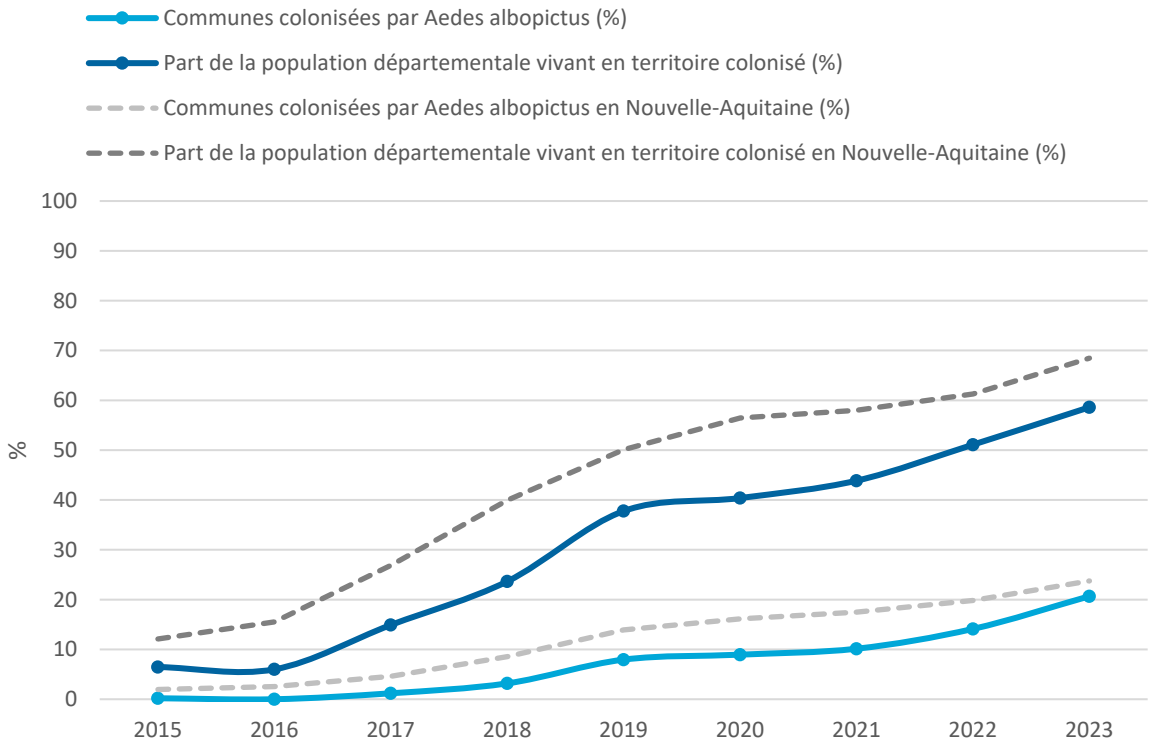

FIGURE 4 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE EN DORDOGNE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

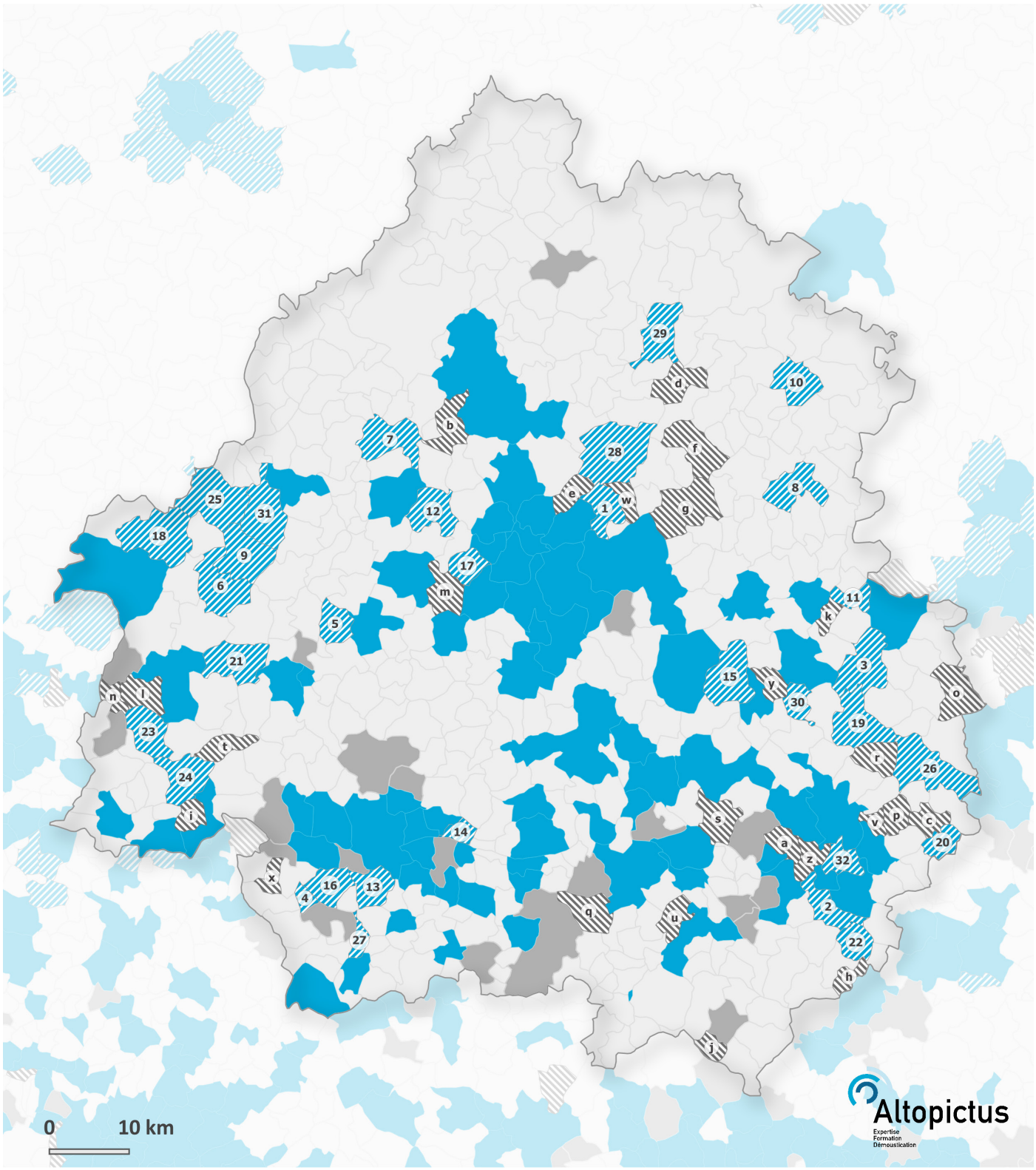

Statut des communes

- Colonisée par Ae. albopictus en 2023
- Détection d'Ae. albopictus en 2023
- Colonisée par Ae. albopictus avant 2023
- Détection ponctuelle d'Ae.albopictus avant 2023
- Non colonisée par Ae. albopictus
- (1) Commune correspondante en annexe

CARTE 3 : ÉVOLUTION DE LA COLONISATION CONNUE DU DÉPARTEMENT PAR *AEDES ALBOPICTUS* EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)

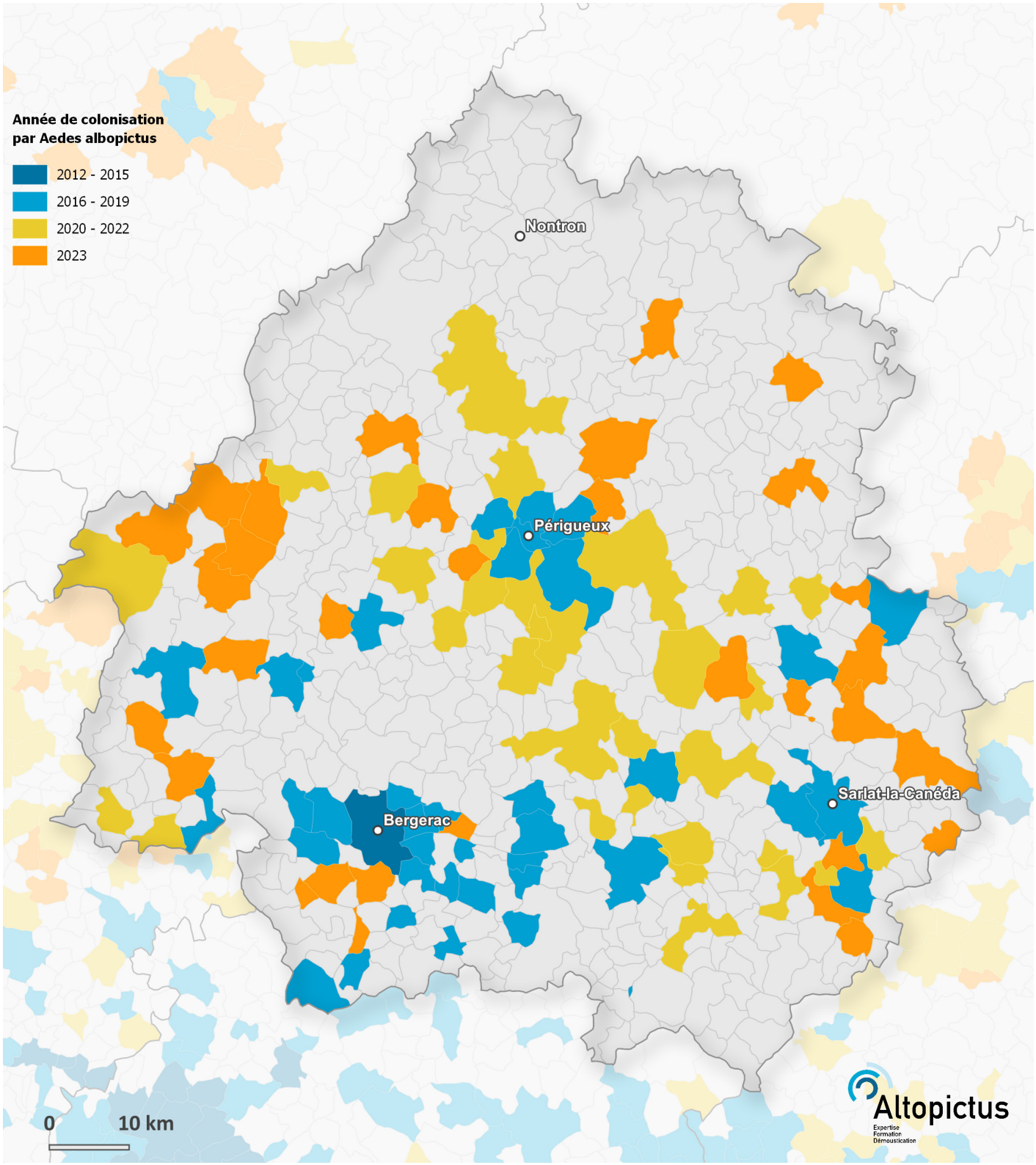

CARTE 4 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *AEDES ALBOPICTUS* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV)

ALTOPICTUS intervient dans le département lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexe 5. Des suivis d'efficacité des traitements de LAV ont été réalisés pour chaque traitement à l'aide de pièges à moustiques adultes en 2023. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 2.**

NOMBRE DE CAS IMPORTES **15**		**NOMBRE DE CAS AUTOCHTONE** **0**	
ENQUETES ENTOMOLOGIQUES : **14**		**ENQUETE RENFORCÉE : 0** **ENQUETE SECONDAIRE : 0**	
POSITIVES **13**	**NÉGATIVE** **1**	**POSITIVE** **0**	**NÉGATIVE** **0**
TRAITEMENTS **11**		**TRAITEMENT** **0**	

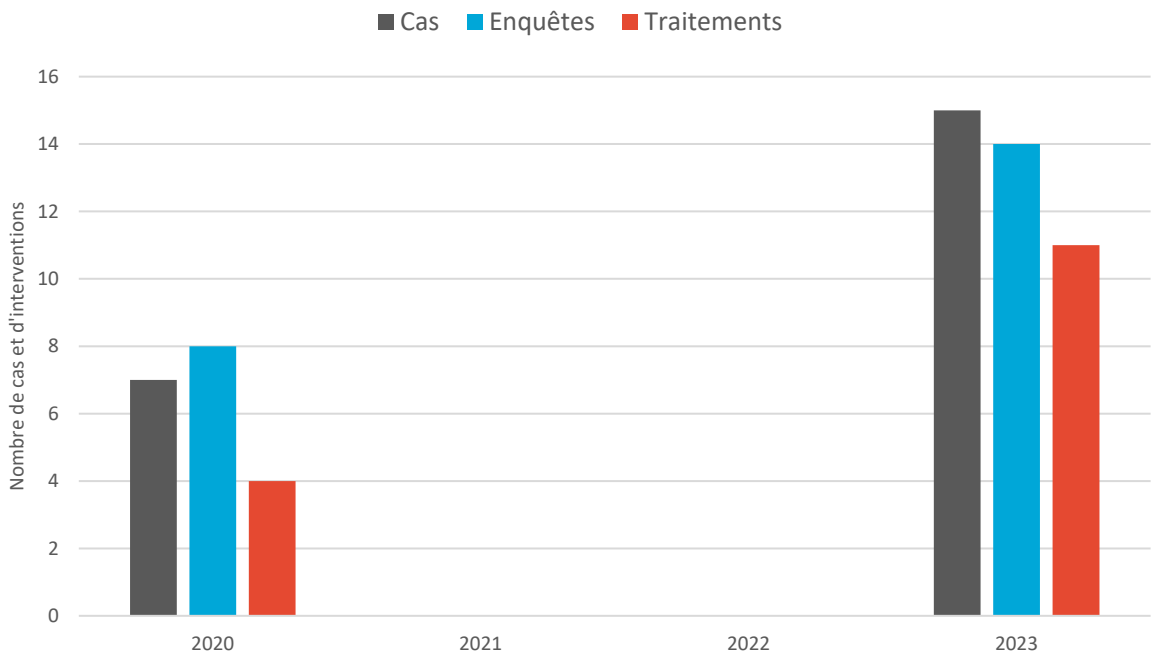

FIGURE 5 : NOMBRE DE CAS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2023 EN DORDOGNE (SOURCE : MSBI DU SI-LAV, ATTENTION CES DONNÉES SONT INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

Après deux années consécutives sans aucun cas d'arbovirose dans le département, l'année 2023 est caractérisée par un nombre de cas importés élevé. L'augmentation du nombre de cas s'explique en partie par la situation épidémique dans les Départements et Régions d'Outre-Mer. Cela a entraîné la réalisation de 14 enquêtes entomologiques : 1 négative et 13 positives donnant lieu à 11 traitements (figures 5 et 6). Environ 40% des enquêtes ont eu lieu au cours du mois d'août.

Plus spécifiquement, 2 traitements n'ont pas été réalisés malgré la présence d'*Aedes albopictus* dans la zone d'intervention. Le premier traitement n'a pas en raison de la présence de 25 ruches sur la zone, de l'absence de voisins à proximité du domicile du cas et du refus de traitement de la part du propriétaire. De ce fait, les habitants de la propriété ont été informés par l'ARS des mesures de précaution à prendre pour éviter la transmission de l'arbovirose.
Le deuxième traitement n'a pas eu lieu puisque le risque de transmission vectorielle était très faible. Aucun adulte d'*Aedes albopictus* n'a été observé durant l'enquête entomologique même si une larve a pu être identifiée. S'approchant de la fin de la période d'activité du moustique tigre, de l'absence d'adulte et de nuisance ressentie par les habitants depuis plusieurs semaines, aucun traitement adulticide n'a été programmé.

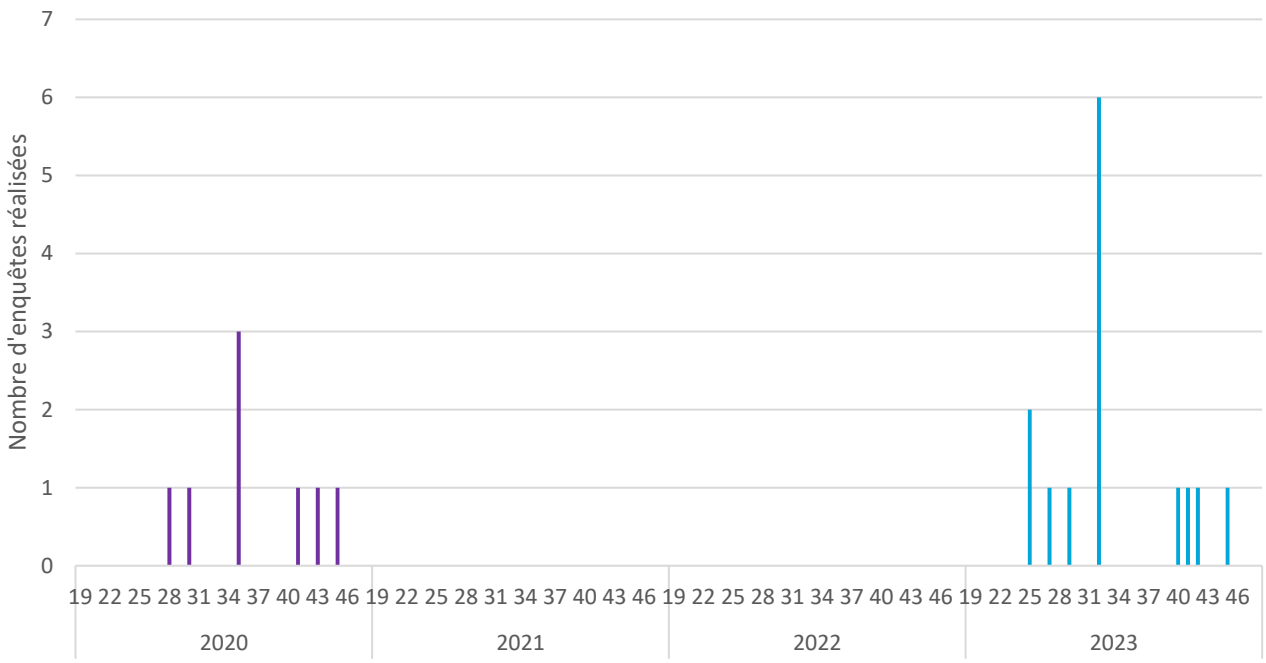

FIGURE 6 : NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES DANS LE DÉPARTEMENT PAR SEMAINE DEPUIS 2020

Les traitements sont effectués par nébulisation d'Aqua K-Othrine® (pyréthrinoïde à base de deltaméthrine, dosage d'1g/ha) ou d'Harmonix© Inspyr (insecticide à base d'extrait de fleur de pyrèthre) lorsque des parcelles agricoles biologiques se trouvaient à proximité. Les traitements ont été réalisés par un binôme d'agents pouvant utiliser jusqu'à quatre types d'engins :

- Un thermonébulisateur Fontan Swingfog SN-50 pour le traitement péri-domiciliaire, porté par l'agent de lutte anti-vectorielle ;
- Un nébulisateur à froid Ultra Bas Volume Mobilstar pour le traitement spatial porté par véhicule pick-up ;
- Plus rarement, un nébulisateur à froid Fontan Portastar S, engin porté par l'agent de lutte anti-vectorielle et utilisé dans certains situations (accès aux jardins complexes, usage d'Harmonix© Inspyr).
- Un nébulisateur à froid Stihl SR 450, ayant la même fonction que le Fontan Portastar S.

TABLEAU 3 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE DANS LE DÉPARTEMENT EN 2023.

NOMBRE DE TRAITEMENTS/ NOMBRE D'ÉVALUATIONS D'EFFICACITÉ	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'AQUA K-OTHRINE	QUANTITÉ DE DELTAMÉTHRINE
11/11	10	2 372 m	10 718 m	2,967 L	59,34 g

Les personnes résidant dans les périmètres de traitement ont été informées au moins 24h avant la tenue des traitements nocturnes par affichage et distribution dans les boites aux lettres d'un document présentant l'objectif, la date du traitement et les recommandations à suivre (modèle en annexe de la **Synthèse technique et financière du lot 2**).

Toutes les données des contrôles d'efficacité des traitements ont été compilées pour réaliser une méta-analyse dont les conclusions sont disponibles dans la **Synthèse technique et financière du lot 2**.

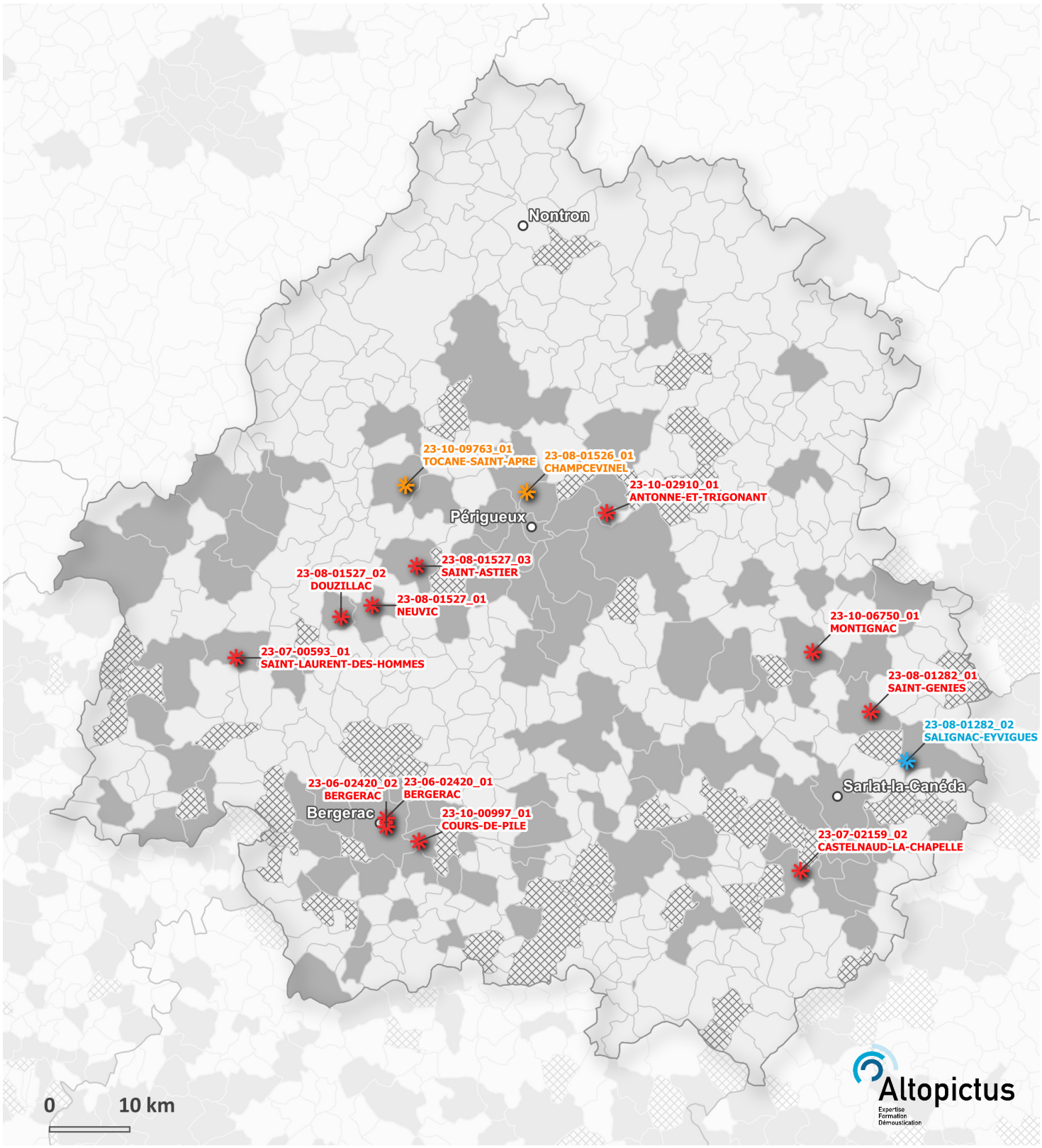

Statut des communes

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

Lieux fréquentés par des cas importés

- Absence d'Ae. albopictus (pas de LAV)
- Présence d'Ae. albopictus - Traitement non demandé
- Présence d'Ae. albopictus - Traitement réalisé ou prévu

CARTE 5 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)

4 Actions de mobilisation sociale

En 2023, une action de mobilisation sociale a été réalisée par ALTOPICTUS en Dordogne. Il s'agit d'une formation de référents communaux, délivrée à Saint-Astier le 5 octobre 2023 avec 10 personnes représentant 7 communes différentes (Saint-Germain, Douzillac, Grignols, Montrem, Saint-Jean-d'Ataux, Vallereuil et Saint-Séverin) et la CCVIS de Saint-Astier).

5 Annexes

- ANNEXE 1 : Liste des communes et sites surveillés par pièges pondoirs en 2023
- ANNEXE 2 : Résultats bruts de la surveillance par pièges
- ANNEXE 3 : Liste des signalements citoyens reçus en 2023
- ANNEXE 4 : Liste des communes colonisées par *Aedes albopictus* et des détections
- ANNEXE 5 : Liste des enquêtes entomologiques et des traitements réalisés en 2023 autour des cas d'arboviroses

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2023

Communes non colonisées :

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
CENAC-ET-SAINT-JULIEN	3	2	24/07/23	19/09/23
COLY-SAINT-AMAND	3	2	24/07/23	18/09/23
ECHOURGNAC	3	2	18/09/23	20/11/23
GRAND-BRASSAC	3	3	21/08/23	20/11/23
HAUTEFORT	3	6	19/04/23	23/10/23
LA JEMAYE	3	5	19/04/23	18/09/23
LANOUAILLE	3	2	21/08/23	23/10/23
LE LARDIN-SAINT-LAZARE	3	3	19/04/23	24/07/23
MENSIGNAC	3	2	19/06/23	21/08/23
MONBAZILLAC	3	2	25/07/23	19/09/23
PAYZAC	3	1	23/10/23	20/11/23
POMPORT	3	2	19/09/23	21/11/23
RAZAC-SUR-L'ISLE	3	2	19/04/23	19/06/23
SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT	3	2	19/09/23	21/11/23
SAINT-MÉARD-DE-GURÇON	3	3	20/04/23	25/07/23
SAINT-PRIVAT-DES-PRÉS	3	5	19/04/23	18/09/23
SALIGNAC-EYVIGUES	3	2	18/09/23	20/11/23
THIVIERS	3	4	19/04/23	21/08/23
TOURTOIRAC	3	1	23/10/23	20/11/23
VANXAINS	3	2	18/09/23	20/11/23
VITRAC	3	3	20/04/23	25/07/23

Point d'entrée au titre du RSI :

POINT D'ENTRÉE RSI	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AÉROPORT DE BERGERAC DORDOGNE PERIGORD	2	14	20/04/23	21/11/23

Sites sensibles (établissements de santé) :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H. DE BERGERAC	3	7	20/04/23	21/11/23
C.H. DE PÉRIGUEUX	3	7	19/04/23	21/11/23
CLINIQUE FRANCHEVILLE DE PÉRIGUEUX	3	7	19/04/23	21/11/23
C.H. DE SARLAT-LA-CANÉDA	3	7	20/04/23	21/11/23

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES

Communes non colonisées :

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
CENAC-ET-SAINT-JULIEN	24-23-027							RAS	591	RAS	862				
	24-23-028							RAS	1822	RAS	770				
	24-23-029							RAS	764	RAS	352				
COLY-SAINT-AMAND	24-23-024							RAS	836	RAS	905				
	24-23-025							S	115	S	25				
	24-23-026							RAS	526	RAS	598				
ECHOURGNAC	24-23-039											HP	0	RAS	0
	24-23-040											RAS	467	RAS	0
	24-23-041											RAS	513	RAS	0
GRAND-BRASSAC	24-23-033									RAS	0	RAS	19	RAS	0
	24-23-034									RAS	0	RAS	35	PP	-
	24-23-035									RAS	35	RAS	40	RAS	86
HAUTEFORT	24-22-041	PP	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	28	RAS	0		
	24-22-042	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	82	RAS	133		
	24-23-001	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	60	RAS	56		
LA JEMAYE	24-23-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	168	RAS	2				
	24-23-012	RAS	0	RAS	0	RAS	51	RAS	82	RAS	69				
	24-23-013	RAS	0	RAS	0	HP	0	RAS	118	RAS	82				
LANOUAILLE	24-23-036									RAS	26	RAS	369		
	24-23-037									RAS	8	RAS	0		
	24-23-038									RAS	26	RAS	0		
LE LARDIN-SAINT-LAZARE	24-23-002	RAS	0	RAS	632	RAS	1275								
	24-23-003	RAS	0	RAS	109	RAS	258								
	24-23-004	RAS	0	RAS	89	RAS	587								
MENSIGNAC	24-23-021					RAS	12	RAS	74						
	24-23-022					RAS	634	RAS	84						
	24-23-023					RAS	173	RAS	92						
MONBAZILLAC	24-23-030							RAS	294	S	453				
	24-23-031							RAS	783	RAS	280				
	24-23-032							RAS	888	S	380				
PAYZAC	24-23-054													RAS	0
	24-23-055													RAS	0
	24-23-056													PP	-
POMPORT	24-23-051											RAS	1565	HP	0
	24-23-052											RAS	1441	RAS	39
	24-23-053											RAS	1292	RAS	0
RAZAC-SUR-L'ISLE	24-23-008	RAS	88	RAS	182										
	24-23-009	RAS	0	RAS	0										
	24-23-010	RAS	36	RAS	214										
SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT	24-23-048											RAS	169	RAS	15
	24-23-049											RAS	2751	RAS	62
	24-23-050											RAS	189	RAS	5
SAINT-MÉARD-DE-GURÇON	24-23-014	RAS	0	RAS	155	RAS	1823								
	24-23-015	RAS	0	RAS	280	RAS	98								
	24-23-016	RAS	0	RAS	650	RAS	775								
SAINT PRIVAT EN PERIGORD	24-21-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	29				
	24-21-007	RAS	0	RAS	0	RAS	128	RAS	680	RAS	108				
	24-21-008	RAS	0	RAS	3	RAS	0	RAS	60	RAS	66				
SALIGNAC-EYVIGUES	24-23-045											RAS	125	RAS	0
	24-23-046											RAS	1748	RAS	23
	24-23-047											RAS	267	RAS	0
THIVIERS	24-23-005	S	0	S	144	RAS	384	RAS	140						
	24-23-006	RAS	0	RAS	0	RAS	108	RAS	331						
	24-23-007	RAS	0	RAS	0	RAS	16	RAS	376						
TOURTOIRAC	24-23-057													RAS	0
	24-23-058													S	0
	24-23-059													RAS	0
VANXAINS	24-23-042											RAS	167	RAS	0
	24-23-043											RAS	302	RAS	0
	24-23-044											RAS	0	RAS	0
VITRAC	24-23-018	RAS	319	RAS	452	RAS	1176								
	24-23-019	RAS	0	RAS	3428	RAS	3289								
	24-23-020	RAS	0	RAS	3574	RAS	2595								

Sites sensibles (établissements de santé, sites touristiques) :

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
C.H. DE BERGERAC	24-17-102	RAS	0	RAS	886	RAS	727	RAS	138	RAS	880	PP	-	RAS	0
	24-17-104	RAS	270	RAS	1337	S	2119	S	215	RAS	1204	RAS	1702	RAS	89
	24-23-017	RAS	194	RAS	1368	S	746	HP	510	RAS	1220	RAS	1342	RAS	32
C.H. DE PÉRIGUEUX	24-17-017	RAS	0	RAS	201	RAS	470	RAS	1605	PP	-	RAS	2085	RAS	55
	24-20-020	RAS	0	RAS	147	RAS	746	S	1241	S	1425	RAS	46	RAS	10
	24-20-030	RAS	0	RAS	8	RAS	399	RAS	518	RAS	1010	RAS	636	RAS	0
CLINIQUE FRANCHEVILLE DE PÉRIGUEUX	24-17-101	RAS	8	RAS	1252	RAS	787	RAS	1154	RAS	1308	RAS	1950	RAS	64
	24-20-022	RAS	0	RAS	244	RAS	720	RAS	1972	RAS	2340	RAS	1020	RAS	72
	24-21-003	RAS	0	RAS	355	RAS	693	RAS	1242	RAS	1205	RAS	1816	RAS	67
C.H. DE SARLAT-LA-CANÉDA	24-18-014	RAS	14	RAS	732	RAS	815	RAS	4681	RAS	350	RAS	2282	RAS	42
	24-20-004	RAS	0	RAS	306	RAS	995	RAS	1021	RAS	3200	RAS	359	RAS	37
	24-20-029	RAS	0	RAS	219	RAS	399	RAS	2801	RAS	209	RAS	1127	RAS	39

Aéroport de Bergerac :

CODE PIÈGE	ÉTAT MI-MAI	ŒUFS MI-MAI	ÉTAT FIN MAI	ŒUFS FIN MAI	ÉTAT MI-JUIN	ŒUFS MI-JUIN	ÉTAT FIN JUIN	ŒUFS FIN JUIN	ÉTAT MI-JUIL.	ŒUFS MI-JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	ŒUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI-AOUT	ŒUFS MI-AOUT	ÉTAT FIN AOUT	ŒUFS FIN AOUT	ÉTAT MI-SEPT.	ŒUFS MI-SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	ŒUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI-OCT.	ŒUFS MI-OCT.	ÉTAT FIN OCT.	ŒUFS FIN OCT.	ÉTAT MI-NOV.	ŒUFS MI-NOV.	ÉTAT FIN NOV.	ŒUFS FIN NOV.
ABDP-19-004	RAS	0	RAS	0	RAS	43	RAS	112	RAS	608	RAS	210	RAS	158	RAS	1554	RAS	1042	RAS	1480	RAS	724	RAS	21	RAS	0	RAS	0
ABDP-19-005	RAS	0	RAS	21	RAS	492	RAS	135	RAS	1045	RAS	46	RAS	1218	RAS	2317	RAS	30	RAS	89	RAS	734	RAS	42	RAS	26	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2023

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
23-06-00358	SAINT-GERAUD-DE-CORPS	5 juin	*Aedes albopictus*
23-06-02045	MOULEYDIER	19 juin	*Aedes albopictus*
23-06-03522	SAINT AULAYE-PUYMANGOU	29 juin	*Aedes albopictus*
23-07-00069	SAINT-MARTIN-DE-GURSON	3 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-00255	SAINT-CYPRIEN	4 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-00262	PLAZAC	4 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-00275	SARLIAC-SUR-L'ISLE	4 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-00485	CUNEGES	5 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-00874	SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT	7 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-01279	LAVAUR	9 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-01304	BANEUIL	9 juil.	Classé sans suite
23-07-01376	CUNEGES	10 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-01760	MENESPLET	11 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-01783	THIVIERS	11 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-02455	POMPORT	14 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-02499	MOULIN-NEUF	14 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-02607	SINGLEYRAC	16 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-02658	DOUZILLAC	17 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-04233	FLORIMONT-GAUMIER	22 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-04571	MOULEYDIER	25 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-04607	THONAC	25 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-04802	SAINT AULAYE-PUYMANGOU	26 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-05589	MONTREM	29 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-05641	SAINT-JULIEN-DE-LAMPON	29 juil.	*Aedes albopictus*
23-07-05694	SAINT-JULIEN-DE-LAMPON	29 juil.	*Aedes albopictus*
23-08-00205	SAINT-VINCENT-LE-PALUEL	2 août	*Aedes albopictus*
23-08-00535	VEZAC	3 août	*Aedes albopictus*
23-08-00543	VALOJOULX	3 août	*Aedes albopictus*
23-08-01672	FOUGUEYROLLES	8 août	*Aedes albopictus*
23-08-01942	CARLUX	9 août	*Aedes albopictus*
23-08-02245	VALOJOULX	10 août	*Aedes albopictus*
23-08-02308	SAINT-AVIT-SENIEUR	10 août	*Aedes albopictus*
23-08-03161	SINGLEYRAC	13 août	*Aedes albopictus*
23-08-03235	CORNILLE	14 août	*Aedes albopictus*
23-08-03268	CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	14 août	*Aedes albopictus*
23-08-04180	BOURDEILLES	17 août	*Aedes albopictus*
23-08-04181	CORGNAC-SUR-L'ISLE	17 août	*Aedes albopictus*
23-08-05767	NADAILLAC	21 août	*Aedes albopictus*
23-08-05812	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	21 août	*Aedes albopictus*
23-08-06317	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	22 août	*Aedes albopictus*
23-08-07259	PLAZAC	24 août	*Aedes albopictus*
23-08-10488	LES FARGES	31 août	*Aedes albopictus*
23-09-01600	PRATS-DE-CARLUX	5 sept.	*Aedes albopictus*
23-09-02832	MONBAZILLAC	7 sept.	*Aedes albopictus*
23-09-02963	SAUSSIGNAC	7 sept.	*Aedes albopictus*
23-09-04689	VALOJOULX	11 sept.	Classé sans suite
23-09-04771	SAINT-CREPIN-ET-CARLUCET	11 sept.	*Aedes albopictus*
23-09-04832	COULAURES	11 sept.	*Aedes albopictus*
23-09-07234	SAINT-GENIES	15 sept.	Classé sans suite
23-09-07986	BEYNAC-ET-CAZENAC	17 sept.	*Aedes albopictus*
23-09-13402	SAINT-MARTIN-DE-GURSON	30 sept.	*Aedes albopictus*
23-10-07487	SAINT-PARDOUX-ET-VIELVIC	23 oct.	*Aedes albopictus*

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *AEDES ALBOPICTUS* ET DES DÉTECTIONS

Communes colonisées avant 2023 :

COMMUNES			
BASSILLAC ET AUBEROCHE	EGLISE-NEUVE-DE-VERGT	MONPAZIER	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH
BAYAC	EYMET	MONTCARET	SAINT-ASTIER
BERGERAC	FAUX	MONTIGNAC	SAINT-AUBIN-DE-LANQUAIS
BOULAZAC	ISSIGEAC	MONTPON-MÉNESTÉROL	SAINT-LEON-SUR-VEZERE
BOUNIAGUES	JOURNIAC	MUSSIDAN	SAINT-MÉDARD-DE-MUSSIDAN
BRANTOME-EN-PERIGORD	LA BACHELLERIE	NAUSSANNES	SAINT-NEXANS
CARSAC-AILLAC	LA FORCE	NEUVIC	SAINT-SAUVEUR
CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	LA ROCHE-CHALAIS	PAYS DE BELVES	SAINT-VINCENT-DE-COSSE
CHAMPCEVINEL	LA ROQUE-GAGEAC	PÉRIGUEUX	SANILHAC
CHANCELADE	LALINDE	PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT	SARLAT-LA-CANÉDA
CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE	LAMONZIE-SAINT-MARTIN	PRESSIGNAC-VICQ	SIORAC-EN-PERIGORD
COULOUNIEIX-CHAMIERS	LE BUGUE	PRIGONRIEUX	TERRASSON-LAVILLEDIEU
COURSAC	LE BUISSON-DE-CADOUIN	RAZAC-D'EYMET	THENON
COURS-DE-PILE	LEMBRAS	RAZAC-SUR-L'ISLE	TOCANE-SAINT-APRE
COUX-ET-BIGAROQUE - MOUZENS	LES EYZIES	RIBÉRAC	TRÉLISSAC
COUZE-ET-SAINT-FRONT	LIMEUIL	ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC	TREMOLAT
CREYSSE	MANZAC-SUR-VERN	SAINT-AGNE	VAL-DE-LOUYRE-ET-COUDEAU
DOMME	MARSAC-SUR-L'ISLE	SAINT-ANDRÉ-D'ALLAS	VERGT

Communes classées colonisées durant l'année 2023 et motif de classement :

N°	COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
1	ANTONNE-ET-TRIGONANT	Enquête positive autour d'un cas
2	CENAC-ET-SAINT-JULIEN	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
3	COLY-SAINT-AMAND	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
4	CUNEGES	2 signalements citoyens distants de plus de 500m positifs
5	DOUZILLAC	Enquête positive autour d'un cas
6	ECHOURGNAC	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m
7	GRAND-BRASSAC	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
8	HAUTEFORT	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
9	LA JEMAYE	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
10	LANOUAILLE	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
11	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
12	MENSIGNAC	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
13	MONBAZILLAC	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
14	MOULEYDIER	2 signalements citoyens distants de plus de 500m positifs
15	PLAZAC	2 signalements citoyens distants de plus de 500m positifs
16	POMPORT	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
17	RAZAC-SUR-L'ISLE	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m
18	SAINT AULAYE-PUYMANGOU	2 signalements citoyens distants de plus de 500m positifs
19	SAINT-GENIES	Enquête positive autour d'un cas
20	SAINT-JULIEN-DE-LAMPON	2 signalements citoyens distants de plus de 500m positifs
21	SAINT-LAURENT-DES-HOMMES	Enquête positive autour d'un cas
22	SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
23	SAINT-MARTIN-DE-GURSON	2 signalements citoyen distant de 500m positifs
24	SAINT-MÉARD-DE-GURÇON	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
25	SAINT PRIVAT EN PERIGORD	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
26	SALIGNAC-EYVIGUES	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m
27	SINGLEYRAC	2 signalements citoyens distants de plus de 500m positifs
28	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	2 signalements citoyens distants de plus de 500m positifs
29	THIVIERS	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
30	VALOJOULX	2 signalements citoyens distants de plus de 500m positifs
31	VANXAINS	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m
32	VITRAC	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) :

LETTRE	COMMUNE	LETTRE	COMMUNE
a	BEYNAC-ET-CAZENAC	n	MOULIN-NEUF
b	BOURDEILLES	o	NADAILLAC
c	CARLUX	p	PRATS-DE-CARLUX
d	CORGNAC-SUR-L'ISLE	q	SAINT-AVIT-SENIEUR
e	CORNILLE	r	SAINT-CREPIN-ET-CARLUCET
f	COULAURES	s	SAINT-CYPRIEN
g	CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	t	SAINT-GERAUD-DE-CORPS
h	FLORIMONT-GAUMIER	u	SAINT-PARDOUX-ET-VIELVIC
i	FOUGUEYROLLES	v	SAINT-VINCENT-LE-PALUEL
j	LAVAUR	w	SARLIAC-SUR-L'ISLE
k	LES FARGES	x	SAUSSIGNAC
l	MENESPLET	y	THONAC
m	MONTREM	z	VEZAC

ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2023 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES

Enquêtes entomologiques :

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION[8]
23-06-02420	1	BERGERAC	21/06	22/06	POSITIF	-	Standard
	2	BERGERAC	21/06	22/06	POSITIF	-	1 PE02 + 3 PE03 avant traitement et 1 PE02 + 2 PE03 après traitement
23-07-00593	1	SAINT-LAURENT-DES-HOMMES	04/07	04/07	POSITIF	-	Standard
23-07-02159	2	CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	12/07	17/07	POSITIF	-	Standard
23-08-01282	1	SAINT-GENIES	07/08	08/08	POSITIF	-	Standard
	2	SALIGNAC-EYVIGUES	07/08	08/08	NEGATIF	-	-
23-08-01527	1	NEUVIC	07/08	08/08	POSITIF	-	1 PE02 + 5 PE03 avant traitement 1 PE02 + 5 PE03 après traitement
	2	DOUZILLAC	07/08	09/08	POSITIF	-	Standard
	3	SAINT-ASTIER	07/08	08/08	POSITIF	-	1 PE02 + 5 PE03 avant traitement 1 PE02 + 5 PE03 après traitement
23-08-01526	1	CHAMPCEVINEL	07/08	08/08	POSITIF	Refus du traitement par le propriétaire	-
23-10-00997	1	COURS-DE-PILE	03/10	04/10	POSITIF	-	Standard
23-10-02910	1	ANTONNE-ET-TRIGONANT	06/10	09/10	POSITIF	-	Standard
23-10-06750	1	MONTIGNAC	18/10.	19/10.	POSITIF	-	Standard
23-10-09763	1	TOCANE-SAINT-APRE	30/10.	06/11.	POSITIF	Risque de transmission vectorielle faible – pas de traitement en accord avec l'ARS	-

Traitements adulticides :

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE (m)			TRAITEMENT SPATIAL (m) (MOBILSTAR)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAME-THRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRETHRE (g)
					SWINGFOG	PORTASTAR	ATOMISEUR STIHL					
23-06-02420	1	BERGERAC	26/06	22h10-22h53	-	-	220	1176	0,31	6,2	-	-
	2	BERGERAC	26/06	23h47-00h36	250	-	-	1434	0,39	7,8	-	-
23-07-00593	1	SAINT-LAURENT-DES-HOMMES	06/07	22h03-22h44	302	-	-	812	0,241	4,82	-	-
23-07-02159	2	CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	19/07	23h33-01h10	137	-	-	1066	0,284	5,68	-	-
23-08-01282	1	SAINT-GENIES	10/08	23h42-00h35	-	-	-	1147	0,287	5,74	-	-
23-08-01527	1	NEUVIC	10/08	22h50-00h15	142	-	-	1032	0,276	5,52	-	-
	2	DOUZILLAC	10/08	00h24-01h25	-	-	-	1167	0,292	5,84	-	-
	3	SAINT-ASTIER	10/08	01h39-04h02	111	-	-	953	0,252	5,04	-	-
23-10-00997	1	COURS-DE-PILE	06/10	21h53-23h00	76	-	-	663	0,176	3,52	-	-
23-10-02910	1	ANTONNE-ET-TRIGONANT	11/10	22h19-00h07	174	-	-	827	0,229	4,58	-	-
23-10-06750	1	MONTIGNAC	30/10	21h44-23h58	960	-	-	441	0,23	4,6	-	-

[8] L'évaluation **standard** est de 1 PE02 + 3 PE03 avant traitement et 1 PE02 + 3 PE03 après traitement